



05160 PONTIS

Tél : 04.92.44.26.94

mairiedepontis@wanadoo.fr

www.pontis.fr

Date de la convocation
14 Mars 2019

Membres élus :	5
Membres présents :	4
Membre excusé :	1
Membre absent :	0
Membres votants :	4

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Vendredi 22 Mars 2019 à 20h00

L'an deux mille dix-neuf

et le vendredi 22 mars 2019 à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de PONTIS dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Georges GAMBAUDO, Maire de la Commune.

Etaient Présents : Messieurs SARRAZIN Christian, SAUNIER Vincent, FLUCHERE Frédéric

Etait absent :

Etait excusé : Madame BAZIRE Muriel donne pouvoir à Monsieur FLUCHERE Frédéric

Secrétaire de séance : Monsieur SAUNIER Vincent

Séance ouverte à 20h30.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Suppression du Vote du CDG, CA, BP du CCAS qui sera voté lors d'une réunion du CCAS
- Rajout du Programme d'actions de l'ONF pour l'année 2019 que nous avons reçu

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Approuve** les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

Voté à l'unanimité.

OBJET : Adhésion à l'ADIL 05-04

N° : 08/2019

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de cotisation à l'Agence D'Information sur le Logement des 05/04.

Monsieur le Maire explique que cette cotisation soutient l'agence dans son aide aux habitants pour les problèmes juridiques, financiers et fiscaux liés au logement.

L'appel à cotisation pour 2019 s'élève à **29,05€**

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Pontis, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** l'adhésion à l'ADIL05-04 pour 2019

Voté à l'unanimité.

OBJET : Adhésion à l'association des communes forestières du 04

N° : 09/2019

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de cotisation l'association des communes forestières du 04.

Monsieur le Maire explique que cette cotisation soutient l'association pour nous représenter dans les instances politiques et d'un accompagnement technique/financier dans nos projets forêt et bois.

L'appel à cotisation pour 2019 s'élève à **220€**

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Pontis, à l'unanimité :

- **REFUSE** l'adhésion à l'association des communes forestières 04 pour 2019

Voté à l'unanimité.

OBJET : Adhésion à la fondation du patrimoine

N° : 10/2019

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de cotisation à la fondation du patrimoine.

Monsieur le Maire explique que cette cotisation soutient la fondation dans la mise en valeur du patrimoine bâti et au rayonnement de notre département

L'appel à cotisation pour 2019 s'élève à **55€**

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Pontis, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'adhésion à la fondation du patrimoine.

Voté à l'unanimité.

OBJET : Subventions accordées aux associations – année 2019

N° : 11/2019

Dans le cadre du budget communal 2019, le Conseil Municipal décide d'attribuer une somme globale de 1 500 € pour les associations. Suite aux différentes demandes arrivées en mairie, Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions comme indiqué ci-dessous :

- Association « Les Rimachays »	800	€
- Autres associations à définir	700	€

Sous réserve des rapports moraux et financiers des différentes associations.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Pontis, à l'unanimité :

- **ACCORDE** les subventions listées ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont prévus au budget communal 2019.

Voté à l'unanimité.

OBJET : ONF : programme d'actions pour l'année 2019 sur la forêt communale de

Pontis

N° : 12/2019

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Office National des Forêt nous a fait parvenir, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable de notre patrimoine forestier.

Les travaux d'infrastructure proposés concernent :

- création de périmètre : peinture de liserés et placards 1 741,71€ HT

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Pontis, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux d'infrastructure proposés par l'ONF pour 2019 d'un montant de 1 741,71€ HT
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2019.

Voté à l'unanimité.

OBJET : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018 de la commune - M14.

N° : 13/2019

Sur proposition du 1er Adjoint de la Commune de Pontis, Le Conseil Municipal de Pontis,
A l'unanimité (Le Maire, n'ayant pas participé au vote)

➤ **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 de la Commune comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

• Dépenses	86 638,47 €
• Recettes	127 073,41 €
• Soit un excédent de fonctionnement de :	40 434,94 €
• Et un report excédentaire de l'exercice de l'année N-1 de	97 111,49 €
• Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	137 546,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

• Dépenses	14 528,67 €
• Recettes	13 458,60 €
• Soit un déficit d'investissement de	1 070,07 €
• Et un report déficitaire de l'exercice de l'année N-1 de	2 098,60 €
• Le résultat cumulé est déficitaire de	3 168,67 €

➤ **DIT** que le résultat déficitaire de la section d'investissement de : 3 168,67 EUR sera reporté en dépense d'investissement au compte 001

➤ **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit 137 546,43 EUR sera affecté en section d'investissement en recette au compte 1068 pour 3 168,67 EUR et reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour 134 377,76 EUR

Voté à l'unanimité (avec non-participation du Maire).

OBJET : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2018 du budget

SEA – M49.

N° : 14/2019

Sur proposition du 1er Adjoint de la Commune de Pontis, Le Conseil Municipal de Pontis,
A l'unanimité (Le Maire, n'ayant pas participé au vote)

➤ **APPROUVE** le Compte Administratif 2018 du budget SEA comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

• Dépenses	18 433,37 €
• Recettes	26 351,15 €
• Soit un excédent de fonctionnement de :	7 917,78 €
• Et un report excédentaire de l'exercice de l'année N-1 de	5 918,39 €
• Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	13 836,17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

• Dépenses	9 122,15 €
• Recettes	11 651,00 €
• Soit un excédent d'investissement de	2 528,85 €
• Et un report excédentaire de l'exercice de l'année N-1 de	22 444,97 €
• Le résultat de clôture cumulé est excédentaire de	24 973,82 €

➤ **DIT** que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit 13 836,17 EUR sera reporté en recette de fonctionnement au compte 002 pour 13 836,17 EUR

➤ **DIT** que le résultat excédentaire de la section d'investissement : 24 973,82 EUR sera reporté en recette d'investissement au compte 001

Voté à l'unanimité (avec non-participation du Maire).

OBJET : Vote des trois Taxes – année 2019

N° : 15/2019

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux les taxes pour l'année 2019, soit les même taux que 2018 :

- Taxe d'Habitation : 8,78%
- Taxe Foncière (Bâti) : 10,17%
- Taxe Foncière (Non bâti) : 54,19%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- **ACCEPTE** cette proposition pour l'année 2019
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget communal 2019 au chapitre 73 et à l'article 73111
- **Voté à l'unanimité.**

OBJET : Subvention communale au budget du CCAS – Année 2019.

N° : 16/2019

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de verser une subvention de **1947,46€** au budget du C.C.A.S. pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette subvention d'un montant de **1947,46€** au C.C.A.S.

Budget Commune - Section d'exploitation Dépense :

Article 657362 : 1 947,46€

Budget CCAS - Section d'exploitation Recette :

Article 7474 : 1 947,46€

Voté à l'unanimité.

OBJET : Adoption du Budget Primitif Commune M14– Année 2019.

N° : 17/2019

Le Conseil Municipal de Pontis, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget de la commune 2019 qui s'équilibre comme suit :

• <u>Section de Fonctionnement</u> :	Dépenses	<u>260 802€</u>
	Recettes	<u>260 802€</u>
• <u>Section d'Investissement</u> :	Dépenses	<u>191 203€</u>
	Recettes	<u>191 203€</u>
- **APPROUVE** le niveau de vote proposé :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du programme pour la section d'investissement

Voté à l'unanimité.

OBJET : Adoption du Budget Primitif SEA M49– Année 2019.

N° : 18/2019

Le Conseil Municipal de Pontis, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget annexe de l'eau 2019 qui s'équilibre comme suit :

• <u>Section de Fonctionnement</u> :	Dépenses	<u>35 806€</u>
	Recettes	<u>35 806€</u>
• <u>Section d'Investissement</u> :	Dépenses	<u>78 426€</u>
	Recettes	<u>78 426€</u>
- **APPROUVE** le niveau de vote proposé :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du programme pour la section d'investissement

Voté à l'unanimité.

OBJET : Tarif des cases cinéraires du columbarium

Modifie et remplace la délibération 56/2011

N° : 19/2019

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de fixer comme suit le prix de vente des cases cinéraires du columbarium.

Il est précisé que chaque case du columbarium peut accueillir **3 urnes** cinéraires et qu'une case correspond à une concession.

- **concession de 20 ans** **Gratuit**

Chaque usager en faisant la demande pourra renouveler sa concession à l'expiration de cette dernière.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Pontis, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la gratuité proposée par Monsieur le Maire, pour une concession de 20 ans,
- **ACCEPTE** que les concessions soient renouvelables à échéance,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires,
- **DIT** que la recette sera imputée à l'article 70311 du budget communal

Voté à l'unanimité.

OBJET : Projet de Parking aux Sartres

N° : 20/2019

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil municipal, nous avons abordés dans les questions diverses la problématique du stationnement au quartier des Sartres. Nous avons proposés que sur la zone de terrains non-constructible de la parcelle D115 soit aménagé, une zone de stationnement de 25mx6m. Après étude et questionnement des habitants, il apparait qu'une zone de 9m sur 33m est réalisable et s'adapterait mieux à la problématique.

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Pontis, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de parking aux Sartres
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2019

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal font le point des sujets suivants :

- Jugement du tribunal administratif de Marseille dossier n°1607984 : Monsieur le maire informe les conseillers que la notification de jugement annule l'arrêté du 9 mars 2016

Séance levée à 23h30

Affiche en mairie le

Le secrétaire de séance

Monsieur SAUNIER Vincent



